

Appel commun

À l'occasion du quarantième anniversaire de la signature de la Charte, nous demandons instamment à tous les États membres de renouveler leur engagement vis-à-vis de l'Organisation des Nations Unies et des principes de la Charte. Ce nouvel engagement doit se traduire par des efforts concrets en vue de renforcer l'Organisation.

Nous en appelons au Conseil de sécurité pour qu'il s'acquitte à tous égards de sa responsabilité première de maintenir la paix et la sécurité dans le monde. Il nous faut rendre cet organisme davantage capable de traiter les situations de crise dès qu'elles se manifestent. Le Conseil devrait suivre de près l'application de ses résolutions. Nous recommandons qu'une réunion bien préparée du Conseil de sécurité se tienne au niveau le plus élevé, y voyant là un cadre approprié pour l'adoption de mesures concrètes visant à renforcer l'efficacité du Conseil.

Nous avons la ferme conviction que le Secrétaire général devrait participer activement au règlement des crises internationales. Les parties au conflit devraient faire une utilisation constructive de ses bons offices et coopérer avec lui aux efforts de médiation. Il est essentiel que le Secrétaire général dispose au moment opportun d'informations détaillées sur les situations de crise et qu'il s'établisse une coordination optimale entre les activités de ce dernier et celles du Conseil de sécurité.

Nous considérons que les opérations onusiennes de maintien de la paix sont un instrument important pour accroître la sécurité internationale. Pour être efficaces, ces opérations doivent être assorties d'un mandat bien défini, leur financement ne doit pas faire problème et ceux qui ont la charge de telles opérations doivent disposer des moyens nécessaires pour s'acquitter de leur mission.

Un ordre international stable exige en outre que soient réglés les problèmes économiques et sociaux pressants dans le monde. Nous demandons instamment aux États membres de renforcer le système des Nations Unies en tant qu'instrument de coopération économique et sociale à l'échelle internationale. Nous devons rechercher un "nouveau consensus en faveur du développement" qui favorisera la stabilité économique, la croissance et le développement, en tenant dûment compte de la trame fondamentale des sociétés ainsi que de la dignité de l'individu.